

CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVES
du
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Relative à la demande de permis de construire d'une centrale
photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune
de Pierre-la-Treiche

Ordonnance N° E22000064/54 du 05 septembre 2022
de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nancy



Durée de l'enquête :

33 jours, du 18 octobre au 19 novembre 2022

Commissaire enquêteur :

Pascal GAIRE



Table des matières

1.	RAPPEL DU PROJET.....	4
2.	ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE	4
2.1	Désignation de la commission.....	4
2.2	Publicité et information du publique.....	4
2.2.1	Publicité légale dans la Presse.....	4
2.2.2	Affichage	4
2.2.3	Registre papier	5
2.2.4	Registre numérique	5
2.2.5	Autre type d'information	5
2.3	Climat et déroulement de l'enquête	5
2.4	Relation comptable des observations	5
3.	SYNTHESE DU PROJET	5
4.	CONCLUSIONS et AVIS MOTIVES du Commissaire Enquêteur	7
4.1	Analyse du projet.....	7
4.2	Conclusions et avis motivés du commissaire enquêteur.....	7

1. RAPPEL DU PROJET

Le projet concerne la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Pierre-la-Treiche, déposé par EDF Renouvelables.

Ce projet s'implantera sur le site d'une ancienne carrière au lieu-dit « Côte de Lingoute ». Cette carrière a cessé son activité en 1990, sur laquelle s'y est développé un espace boisé donc la présence d'une biodiversité. La commune de Pierre-La-Treiche est propriétaire de l'ensemble du terrain aussi une promesse de bail emphytéotique de 30 ans a été établie avec EDF Renouvelables France par convention signée le 18 juillet 2019.

L'ensemble du terrain sur lequel sera implanté la centrale est de 16,65 ha. Pour tenir compte des mesures d'évitement, réduction liées à la présence d'une réserve de biodiversité et à la présence de cavités la centrale sera répartie sur trois secteurs couvrant que 7.45 ha.

La puissance crête de la centrale sera de 15, 31 MW pour une production annuelle de 14 250 MWh, soit l'équivalent de l'alimentation en électricité de 4780 habitants (et non 9496 comme annoncé par EDF Renouvelables dans le résumé technique).

Le raccordement électrique au sein de la centrale se fera par des câbles enterrés. Le raccordement au réseau sera fait par le gestionnaire de celui-ci à Choley soit à une distance de 8 km.

Le planning de travaux de réalisation de chantier respectera les enjeux faune et flore tels que décrit dans l'étude d'impact ainsi le défrichement sera réalisé du 15 août au 1 octobre les autres travaux jusqu'au 1 mars afin de ne pas perturber le cycle de vie de la faune.

2. ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

2.1 Désignation de la commission

Par décision n° E22000064/54 du 05 Septembre 2022 Monsieur le Président du tribunal administratif de Nancy a désigné M Pascal GAIRE, commissaire enquêteur pour procéder à une enquête publique relative au projet sollicité par la société EDF Renouvelables de demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol située sur le territoire de la commune de Pierre-La-Treiche.

2.2 Publicité et information du publique

2.2.1 Publicité légale dans la Presse

La publicité de l'enquête publique a été assurée par la publication d'articles dans deux journaux différents.

	Est Républicain	Paysan Lorrain
1 ^{ère} parution	28 septembre 2022	30 septembre 2022
2 ^{ème} parution	19 octobre 2022	21 octobre 2022

2.2.2 Affichage

L'avis d'enquête sur une affiche à fond jaune, au format reprenant le texte de l'annonce légale, a été apposé à quatre endroits sur le site du projet sur les chemins accédants au site

de l'ancienne carrière ainsi que sur le panneau d'affichage des mairies de Pierre-La-Treiche et de Biqueley, commune limitrophe au projet.

Ce même avis a été affiché en Préfecture de Meurthe et Moselle pendant toute la durée de l'enquête.

2.2.3 Registre papier

Le registre papier, et toutes les pièces du dossier enquête ont été mises à la disposition du public salle du conseil municipal de la mairie de Pierre-La Treiche pendant toute la durée de l'enquête.

2.2.4 Registre numérique

Sur le site internet dédié à l'adresse email : www.registredemat.fr/pierre-la-treiche, le dossier d'enquête publique était consultable en version numérique et accessible 7j/7 et 24h/24 pendant la durée de l'enquête et le public pouvait y déposer une observation. Cent soixante neuf personnes ont consultés le dossier sur le site internet.

2.2.5 Autre type d'information

En plus de la publicité et affichage réglementaires l'annonce du déroulement de l'enquête publique a fait l'objet d'une communication :

- Sur la page Facebook de la commune.
- Le 12 octobre par un article paru dans l'Est Républicain dans la rubrique Pierre-La-Treiche.
- Par EDF Renouvelables qui a rédigé un flyer spécifique annonçant l'enquête publique à l'intention des Pierrats et distribué avant le début de l'enquête publique.

Conclusion :

Les mesures légales de publicité ont bien été respectées et ont permis une parfaite information du public.

2.3 Climat et déroulement de l'enquête

L'enquête s'est déroulée dans de très bonnes conditions sans animosité. L'accueil du public pour les permanences s'est fait dans la salle du conseil municipal située immédiatement à l'entrée de la mairie d'où un très bon accès, accessible PMR.

2.4 Relation comptable des observations

Dix-sept observations ont été émises dont sept par sur le registre papier, neuf par l'intermédiaire du registre numérique et une par courrier.

Sur ces dix-sept observations, douze expriment un avis favorable au projet, quatre un avis défavorable et un demande une explication.

Toutes ces observations ont fait l'objet d'un Procès-Verbal de Synthèse remis et commenté à Mme Francia AHOJANDJINO, responsable EDF Renouvelables du projet de Pierre-La-Treiche le 23 novembre. Celle-ci a remis son mémoire en réponse le 7 décembre 2022.

3 SYNTHÈSE DU PROJET

Cette future centrale photovoltaïque s'inscrit dans le projet global initié par les élus du Pays Terres de Lorraine pour la réalisation d'un ou plusieurs parcs photovoltaïques et ceci avec

la volonté de développer des projets concertés, respectueux de l'environnement et participatifs.

Dès que le site de Pierre-la-Treiche a été choisi pour accueillir une centrale photovoltaïque, très vite les habitants ont été informés lors de réunions et par différents documents afin de répondre à leurs questions. La concertation préalable a été très bien organisée ce qui peut d'ailleurs expliquer le nombre relativement faible d'observations lors de l'enquête publique. Ce projet initialement prévu sur 30 ha, a été réduite dans un premier temps à 21,15 ha pour éviter les zones à fort enjeux environnementaux ainsi que pour des raisons de sécurité dû aux cavités, puis compte tenu des contraintes et sensibilités identifiés lors des études foncières et environnementales le projet a été ramené à 16,64 ha en excluant les secteurs particulièrement favorable à la biodiversité tel que pinède ouverte sur pelouse, butte de forêt mixte, broussailles forestières et zones humides.

L'étude d'impact et les études complémentaires demandée par la DDT et MRAe permettent de définir les actions et mesures à mettre en place pour préserver la biodiversité qui s'est constitué de 1990 à nos jours soit après la cessation d'exploitation de l'ancienne carrière
A noter qu'EDF renouvelables à pris en compte la recommandation du commissaire enquêteur formulées dans ses conclusions et avis de l'enquête publique concernant la même demande pour une centrale photovoltaïque sur le territoire de Villers-St-Etienne.

4. CONCLUSIONS et AVIS MOTIVES du Commissaire Enquêteur

4.1 Analyse du projet

Les documents composant le dossier mis à disposition du public leur ont permis une compréhension rapide du projet, et de ses enjeux, en particulier avec le résumé non technique qui était détaillé, argumenté et complet.

Le projet, initié par les élus du Pays Terres de Lorraine et de Pierre-La-Treiche, participe efficacement à la production d'énergie décarbonée.

Le schéma d'aménagement de la centrale photovoltaïque a évolué en fonction des études foncières et environnementales de telle façon à préserver des espaces dédiés à la biodiversité et des risques liés aux cavités.

Une bande boisée de 3 m de large, classée « Espace Boisé Classé » au PLU limite fortement les impacts visuels.

4.2 Conclusions et avis motivés du commissaire enquêteur

L'enquête publique s'est déroulée sans incident, dans de très bonnes conditions et conformément aux textes pendant 33 jours consécutifs.

Le public a bien été informé au cours de l'enquête par voie de presse, par affiches, par une lettre distribuée par la mairie et la page Facebook de celle-ci. Il a eu largement la possibilité de se renseigner et de s'exprimer en toute liberté sous forme d'observations ou de propositions.

Les dispositions qui ont fait l'objet de l'arrêté du Monsieur le préfet de Meurthe et Moselle ont été exécutées de façon satisfaisante.

Les observations des personnes qui se sont manifestées sur les registres papier et numérique ainsi que par courrier et les remarques du commissaire enquêteur ont été analysées par EDF Renouvelables dans son mémoire en réponse au Procès-Verbal de Synthèse et a fait l'objet d'un commentaire du commissaire enquêteur.

Le projet de centrale photovoltaïque bénéficiera par diverses retombées financières à la commune de Pierre-La-Treiche

Le site d'implantation utilise une carrière abandonnée sans emprise sur les terres agricoles,

Le projet s'inscrit dans le cadre de la démarche TEPoS (Territoire à Énergie Positive) initiée par le Pays Terres de Lorraine qui a recensé l'ensemble des sites envisageables,

Le projet permet de concilier à la fois la production d'énergie décarbonée tout en respectant la biodiversité locale.

Les mesures d'évitement et de réduction des impacts portent sur les espèces présentes et sur les habitats, elles permettent de conclure à l'absence de besoin de mesure de compensation, autre que celle concernant le défrichement de 18,8 ha d'espace boisé.

Il ne m'a pas été signalé que le zonage Ns du PLU, indiquant la vocation du terrain à accueillir

des installations de production photovoltaïque, ait fait l'objet de contestation lors de la procédure de sa réalisation approuvé le 21 novembre 2012,

Ce projet participe en parfaite adéquation avec les objectifs liés aux enjeux de transition énergétique inscrits dans le SRADDET, ceux-ci correspondant à une progression importante de la production d'énergies renouvelables sur le territoire du Grand Est qui vise à devenir une région à énergie positive et bas carbone à l'horizon 2050

En conséquence, **le commissaire enquêteur, émet un AVIS FAVORABLE** au projet de demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Pierre-la-Treiche présenté par EDF Renouvelables.

Avec une recommandation :

- Comme le préconise la MRA, de mettre en place un suivi écologique renforcé et de long terme de la compensation forestière et d'identifier dès à présent des mesures d'accompagnement pour toutes les espèces qui rencontreraient des difficultés pour retrouver un habitat identique à celui actuel.

Pompey le 13 décembre 2022

Le commissaire enquêteur

Pascal GAIRE

